

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## Vinxan liquide

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Vinxan liquide
<b>Synonymes</b>	CHZB1287
<b>Code du produit</b>	34216, 34238

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Biocides PA 18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
---	--

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	A.Ziegler AG Rengglochstrasse 38 CH-6012 Obernau-Luzern Tel.043 466 10 00 Fax 043 466 10 09
--	---

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	+41 44 251 66 66 (Tox Center) 24h-Notruf: 145 (+41 44 251 51 51 aus dem Ausland)
<b>Date d'émission</b>	21.09.2020

<b>Version</b>	005/NE (Version précédente: 004)
----------------	----------------------------------

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317  
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304  
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

#### Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280e: Porter des gants de protection/ protection des yeux.  
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331: NE PAS faire vomir.  
P501: Rapporter le contenu/récipient au point de vente ou l'éliminer comme déchet spécial.

#### Informations supplémentaires

Aucun(e).

#### Identificateur de produit

Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified, No.-CAS 64742-47-8, No.-CE 265-149-8

### 2.3. Autres dangers

Contient des pyréthriinoïdes. Toxique pour les chats. Avant l'utilisation de l'aliment pour animaux et de l'alimentation humaine, retirer les cages et les aquariums ou les fermer de manière dense.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Insecticide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified	> 75%	Asp. Tox. 1 H304	No.-CAS: 64742-47-8 No.-CE: 265-149-8 No.-Index: 649-422-00-2
Permethrine	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M chronique=1000	No.-CAS: 52645-53-1 No.-CE: 258-067-9 No.-Index: 613-058-00-2
Extrait de chrysanthemum-cinerariaefolium de fleurs tanacéacétate-cinéarifolium ouvertes et matures, obtenus avec du dioxyde de carbone supra-critique	0,1% - 1%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 1 H410, Aquatic Acute 1 H400 Facteur M chronique=100	No.-CAS: 89997-63-7 No.-CE: 289-699-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Consulter un ophtalmologiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif). Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Aucun à notre connaissance. Effets aigus anticipés: Érythème. Apparence allergique.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

De petites quantités qui pénètrent dans les poumons après avoir été avalées ou ultérieurement vomies peuvent provoquer un œdème pulmonaire ou une pneumonie. Surveillance ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire. Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les 12 heures suivant l'exposition.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Durant un incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Conseils pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un

	<p>système de drainage.</p>
<p><b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b></p>	<p>Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.</p>
<p><b>6.4. Référence à d'autres sections</b></p>	<p>Voir chapitre 8 et 13.</p>

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<p><b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b></p>	<p>Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Avant l'application enlever ou bien fermer les aliments, fourrages, cages et aquariums. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.</p>
<p><b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b></p>	<p>Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C. Entreposer dans un endroit frais et ombragé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Classe de stockage:12. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.</p>
<p><b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b></p>	<p>Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.</p>

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)**

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational 50 ppm TWA [MAK] (vapour)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 350 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (vapour)

5 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (aerosol, inhalable dust)

Switzerland - Occupational 100 ppm STEL [KZW] (vapour)

Exposure Limits - STELs - (KZWs) 700 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZW] (vapour)

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Protection respiratoire en cas de vapeurs / aérosols. Appareil respiratoire avec filtre. Filtre A ou ABEK
<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. EN 374. Temps de percée: 4 h. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune clair.
<b>Odeur</b>	faible
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	>70°C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	0.82
<b>Hydrosolubilité:</b>	non miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	liquide inflammable
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

**Caractéristiques Générales du Produit** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à la lumière. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible. Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 5.2 mg/L 4 h(IUCLID) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID) <b>Permethrine (CAS 52645-53-1)</b> Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 0.69 mg/L 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 220 mg/kg (NZ_CCID)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritation légère de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Peut provoquer une réaction allergique de la peau. A un effet sensibilisant. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Pimephales promelas 45 mg/L [flow-through] (IUCLID)  
 Acute Toxicity Data LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L [static] (EPA)  
 LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.4 mg/L [static] (EPA)

### **Permethrine (CAS 52645-53-1)**

LC50/96h/poisson 0,0005 mg/l. (oncorhynchus mykiss)  
 CE50/48h/daphnie 0,0002 mg/l. (Daphnia magna)

### **Extrait de chrysanthemum-cinerariaefolium de fleurs tanacécétate-cinéarifolium ouvertes et matures, obtenus avec du dioxyde de carbone supra-critique (CAS 89997-63-7)**

CE50/48h/daphnie = 0,012 mg/l.  
 LC50/96h/poisson = 0,0052 mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité** Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

**12.4. Mobilité dans le sol** Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Numéro d'élimination des déchets: 07 04 04. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel.
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>ADR/RID</b>	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Permethrine). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M6. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (-).
<b>IMDG</b>	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Permethrine). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Polluant marin: Oui..
<b>IATA</b>	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Permethrine). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L). Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).

**Navigation fluviale ADN**

UN 3082.  
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Permethrine).  
Classe 9.  
Groupe d'emballage III.  
Étiquettes ADN 9+ENV.  
Code de classement M6.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1.

**Autres Informations**

Aucun(e).

---

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires**

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.  
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.  
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.  
ChemV 813.11 Dans un emballage inférieur ou égal à 1 kg, le produit n'est pas divisé en groupe 2.  
ChemV 813.11 Article 61 Produit du groupe 2. La vente aux utilisateurs privés est autorisée, mais pas par libre-service (art. 63) et par l'obligation d'informer les utilisateurs des mesures de protection et de l'élimination des déchets réglementaires (article 65).  
VOC (CH) = 85.5%

**Permethrine (CAS 52645-53-1)**

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors

Present

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

Product Type: 8

Product Type: 18

**Extrait de chrysanthemum-cinerariaefolium de fleurs tanacécétate-cinéarifolium ouvertes et mures, obtenus avec du dioxyde de carbone supra-critique (CAS 89997-63-7)**

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

Product type: 19

731 Product type 18 (289-699-3)  
1058 Product type 18, 19 (listed under Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical Carbon dioxide)  
1057 Product type 18, 19 (listed under Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with Hydrocarbon solvent)  
Matière active: 9.5g /100g Permethrin; 0.25g /100g Chrysanthemum-cinerariaefolium-Extrakt aus offenen und reifen Tanacetum-cinerariifolium-Blüten, mit über-kritischem Kohlendioxid gewonnen.  
CHZN1287

**Produit biocide**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision**

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 3, 15.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332: Nocif par inhalation.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.